



M E E S C H A E R T

Asset Management



---

# RAPPORT ANNUEL

---

# MONINVEST

---

31 DECEMBRE 2020

Société de gestion : Meeschaert Asset Management  
Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris  
Dépositaire : CACEIS Bank

**Publication des prix d'émissions et de rachats** : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	12
Déontologie	15

## COMPTES ANNUELS 18

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

## COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

# RAPPORT DE GESTION

## 1 – Orientation des placements

**OPC D'OPC** : Jusqu'à 50 % de l'actif net.

### OBJECTIF DE GESTION

« MONINVEST » a pour objectif sur la durée de placement recommandée, la recherche d'une performance nette de frais de gestion égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée, sur la durée de placement recommandée qui est de cinq ans et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La performance du fonds pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.

Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : [www.theice.com](http://www.theice.com)

Ticker Bloomberg : EG01 Index.

Le MSCI EMU NTR est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne publié par MSCI. Il est calculé dividendes réinvestis.

Cet indice est administré par MSCI Limited et disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com). Ticker Bloomberg : MSDEEMUN.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des deux indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE)2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### Stratégies utilisées

#### 1) Sélection Extra-Financière – ESG

La stratégie d'investissement de « MONINVEST » repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses

réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

Le fonds pratique sur l'univers de départ une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité porte atteinte à la vie et à la dignité humaine (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, bioéthique, le tabac, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo, Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).
- 

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

#### a) Processus ESG – Obligation

L'univers de départ est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0.

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5))

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

#### *Intégration Positive*

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

#### b) Processus ESG - Action

L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

L'équipe ISR présente ses analyses dans un comité mensuel, qui regroupe des associations et ONG. Ces comités permettent de débattre sur les enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, pour les inclure dans l'univers d'investissement. Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

#### *Intégration Positive*

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class,, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

#### c) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, dans chaque poche (Obligations et Actions), au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

#### d) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

#### e) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50% de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

#### 2) Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Pour les titres en direct, le processus de sélection s'établit en 4 étapes distinctes: suivi et analyse (données économiques, données de marchés, analyses financières et crédit...), élaboration du scénario prévisionnel (décisions des banques centrales, prévisions de bénéfices, anticipations de l'évolution des courbes de taux...), stratégie d'investissement (choix de zone géographique, choix de secteurs, durée, choix des émetteurs...) et construction du portefeuille.

L'exposition au risque action totale restera dans la limite de 40 % de l'actif net.

L'exposition au risque taux totale restera dans la limite de 100 % de l'actif net.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8.

Le risque de change sera maintenu en dessous de 10 % de l'actif net.

#### **Actifs (hors dérivés intégrés)**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

**Actions** : Investissement entre 0 % et 40 % de l'actif net, Dans la limite de la fourchette de détention précisée le fonds investira dans des actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le fonds privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes tailles de capitalisations boursières (avec 10 % maximum de petites capitalisations et 10 % maximum d'actions des pays émergents).

**Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : Investissement entre 50 % et 100 % de l'actif net. Le Fonds peut investir en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les produits de taux pourront, jusqu'à 25 % de l'actif net du fonds, concerner des produits à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fond privilégiera des titres cotés ou libellés en euro, mais pourra à titre de diversification investir hors euro, dans la limite de 10% du portefeuille.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

**Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle** : Entre 0 et 50 % de l'actif net.

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM jusqu'à 50% de l'actif net et de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion.

**La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire** (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

### **Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action
- ◆ Taux
- ◇ Change des pays de l'OCDE
- ◇ Crédit
- ◇ Autres risques (à préciser)

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- ◆ Couverture
- ◇ Exposition
- ◇ Arbitrage
- ◇ Autres nature (à préciser)

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures
- ◆ Options
- ◇ Swaps
- ◇ Change à terme
- ◇ Dérivés de crédit
- ◇ Autres nature (à préciser)

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux
- ◇ Couverture du risque de crédit
- ◆ Couverture du risque actions
- ◇ Couverture du risque de change
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : action, taux (sans surexposition)
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux ou d'actions.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts

La somme de ces engagements est limitée à 100 % de l'actif net.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

**Titres intégrant des dérivés**

A l'exception des titres convertibles contingents (max 10%), le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.

**Dépôts**

Néant.



### **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscriptions/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif net, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

### **Contrats constituant des garanties financières :**

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

## **RISQUE GLOBAL**

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement

### **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est exposé à divers types de risques (voir ci-dessous) qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément. Le FCP est exposé de manière directe à ces différents risques mais aussi de manière indirecte en raison de sa nature de fonds de fonds.

**Risque de perte en capital :** Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Risque de crédit :** Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds, notamment, en cas de liquidation par le fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

**Risque de taux :** Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque

les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque action** : Le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield »)** : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 25 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque sur titres convertibles contingents et/ou subordonnés** : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque lié aux dérivés** : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

#### **Risques accessoires :**

Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net :

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affecté selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change et entraîner ainsi une baisse de la valeur liquidative.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou

de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations / small cap : les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les très petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.

- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.

- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

## **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

5 ans.

## **| COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PriceWaterhouseCoopers Audit**

---

## 2 – Politique d'investissement

---

### a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 est inédite sur les marchés. En effet, ce choc exogène a provoqué un blocage de l'économie mondiale par la mise en place de confinements généralisés et d'arrêts des chaînes de production. Certains secteurs d'activité, comme le tourisme, les loisirs ou le transport se sont même retrouvés complètement à l'arrêt.

Le monde a connu au deuxième trimestre 2020 sa première récession en temps de paix et la plus sévère depuis la Grande Dépression. Toutefois, cette baisse de la croissance a été rapidement arrêtée par les actions coordonnées des banques centrales et par les politiques de soutien des Etats. De plus, la mise en place d'un plan d'aide européen, largement soutenu par l'Allemagne, pour un montant de 750 milliards d'euros est un pas de géant vers l'intégration européenne.

A l'automne, en dépit d'une seconde vague de la Covid-19 qui s'est montrée plus virulente que la première et de nouvelles mesures de confinement, les avancées notables dans la découverte de vaccins pouvant combattre le virus ont « tranquilisé » les marchés. De plus, le feuilleton du Brexit et les élections américaines ont débouché sur des scénarios favorables aux marchés : la victoire de Joe Biden et la signature d'un accord permettant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne permettent même à l'indice de volatilité VIX de retrouver en fin d'année son niveau d'avant-crise.

Parallèlement, la dynamique macro-économique a poursuivi sa reprise sur l'ensemble du deuxième semestre de part et d'autre de l'Atlantique : le chômage est resté sous contrôle et les indices d'activité manufacturière affichent en fin d'année des niveaux qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

### b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Avec la découverte des foyers d'infection en début d'année et du changement de comportement des marchés, l'OPCVM a effectué de nombreuses prises de profit : il s'est ainsi rapidement sous-exposé aux secteurs les plus cycliques (tourisme, aérien, transport maritime), il a également sous-pondéré sa poche actions tout en mettant en place des couvertures optionnelles.

Le portefeuille s'est ensuite très vite réinvesti afin de profiter de primes de risques des obligations d'émetteurs privés dont les niveaux n'avaient pas été vus depuis la crise de 2008. Les niveaux atteints sur l'ensemble des marchés obligataires et actions apparaissaient alors comme des points d'entrée particulièrement attractifs et qui offraient l'opportunité de construire la performance à moyen terme du portefeuille.

Le fonds a continué de privilégier une approche défensive en recentrant son exposition sur les secteurs offrant le plus de visibilité (santé, télécoms, services aux collectivités...) au détriment des valeurs cycliques en favorisant les obligations sociales et environnementales.

La duration du portefeuille a également été augmentée afin de bénéficier pleinement des actions des banques centrales.

La poche actions n'a pas échappé à la grande sélectivité thématique et sectorielle : la technologie, la santé, l'environnement et les entreprises leaders ont été favorisés.

### c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM

De nombreux indicateurs macro-économiques montrent que la croissance économique mondiale perdurera en 2021 et les banques centrales poursuivront leurs soutiens monétaires par le maintien, voire, l'amplification de leurs programmes d'achats de titres obligataires.

Avec des taux d'Etat qui demeureront vraisemblablement en territoire négatif, les marchés de crédit seront à privilégier pour cette nouvelle année. L'Investment Grade continuera de bénéficier d'un soutien infaillible de la BCE et de la FED tandis que le High Yield sera porté par le mouvement général de

recherche de rendement dans un contexte de taux de défaut qui restera bas. L'OPCVM conservera son exposition sur les obligations convertibles investies sur des thématiques porteuses ainsi que sur les obligations hybrides qui continuent de proposer des rendements attractifs. La poche actions conservera ses choix sectoriels forts tout en se diversifiant vers les zones géographiques qui affichent le plus fort rebond économique (Asie).

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

### **Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)**

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
VEOLIA ENVRNMT 2,5	FR00140007L3	400 000,00	-
ERG SPA 0,5 01/02/2021	XS2274549034	202 850,62	-
UNIBAIL-RODAMCO 2,875	FR0013330537	170 951,50	183 124,32
LA POSTE SA 1,375 21/04/2032	FR0013508694	99 780,00	111 040,15
AEGON BANK 0,625 21/06/2024	XS2008921947	-	205 524,64
BNP-FR BP CAS IN	FR0007496047	-	294 741,40
CASSA DEPOSITI E 0,75 21/11/2022	IT0005314544	-	203 405,76
ING GROEP NV 1 13/11/2030	XS2079079799	-	202 147,17
MAM SHRT TR BN-I	FR0011683077	-	284 579,42
ORANGE 5,25	XS1028599287	-	233 029,51

### **Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)**

Type Instrument	Code ISIN	Libellé court valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011683077	MAM SHORT TERM BOND Part I	935 831,70
OPCVM	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS C	491 398,45
OPCVM	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES Part C	428 058,25
OPCVM	FR0000971913	MAM TAUX VARIABLES C FCP 3DEC	409 679,06
OPCVM	FR0000981946	MAM HIGH YIELD Part C	376 667,13

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Performances**

La performance annuelle s'élève à 3.22 %.

Elle correspond à la performance calculée entre la dernière VL officielle de l'exercice précédent, soit celle du 31/12/2019, et la VL de clôture du 31/12/2020.

Le benchmark du fonds réalise une performance de 0.34% sur cette période.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

**Changements intervenus au cours de l'exercice**

- Changement dépositaire et valorisateur : Passage de BPSS à CACEIS le 27 novembre 2020
- MAJ réglementaire doctrine ISR

**Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice**

Néant.

---

## 3 – Déontologie

---

### **Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance**

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Un site internet dédié aux activités ISR a également été créé : [www.isr.meeschaert.com](http://www.isr.meeschaert.com) pour présenter les activités ISR qui ont été mises en oeuvre par Meeschaert Asset Management. Des actualités ESG sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM: elles divulguent chaque mois une synthèse de l'analyse ESG d'un secteur.

### **Empreinte Carbone**

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

### **Politique de sélection des intermédiaires**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) à la rubrique Informations réglementaires.

### **Politique des droits de vote**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion 12 Rond-point des Champs Élysées à Paris ou sur les sites : [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) et [www.isr.meeschaert.com](http://www.isr.meeschaert.com). Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.



## Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence ;
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

### Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité



opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2020 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 1 733 769 EUR
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 568 500 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 24.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 433 500 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 072 091 EUR

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

#### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management  
12 Rond-Point des Champs-Élysées  
75008 Paris



---

# COMPTES ANNUELS

---

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



**MONINVEST**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**MONINVEST**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
12, rond-point des Champs Elysées  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MONINVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



**MONINVEST**

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

# **MONINVEST**

**COMPTES ANNUELS**  
**31/12/2020**



## BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>21 600 138,80</b>	<b>18 340 094,14</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>7 129 199,59</b>	<b>4 721 148,51</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 129 199,59	4 721 148,51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>11 829 304,62</b>	<b>5 831 011,15</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 829 304,62	5 831 011,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>4 603 868,14</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 603 868,14
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	4 603 868,14
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 641 634,59</b>	<b>3 184 066,34</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 641 634,59	3 184 066,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>28 579,42</b>	<b>1 503 261,77</b>
Liquidités	28 579,42	1 503 261,77
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 628 718,22</b>	<b>19 843 355,91</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	21 520 056,90	19 683 640,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-80 328,30	-78 014,69
Résultat de l'exercice (a,b)	176 363,17	227 406,89
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>21 616 091,77</b>	<b>19 833 033,09</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>12 626,45</b>	<b>10 322,82</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 626,45	10 322,82
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 628 718,22</b>	<b>19 843 355,91</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	80 507,73	105 137,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	141 609,39	134 794,59
Produits sur titres de créances	83 334,88	73 213,81
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>305 452,00</b>	<b>313 145,85</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 632,31	-5 333,49
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>5 632,31</b>	<b>-5 333,49</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>299 819,69</b>	<b>307 812,36</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	123 681,57	-105 040,22
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>176 138,12</b>	<b>202 772,14</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	225,05	24 634,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>176 363,17</b>	<b>227 406,89</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les EMTN précédemment présentés dans la catégorie « Autres titres de créances » à l'actif du bilan au 31/12/2019 sont désormais présentés dans la catégorie « Obligations ». Cette modification résulte du changement de valorisateur intervenu le 27/11/2020.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

***Instruments financiers à terme :***

***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

***Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011507185 - MONINVEST C : Taux de frais maximum de 0,70% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MONINVEST C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>19 833 033,09</b>	<b>14 823 300,26</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 512 097,45	5 599 963,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 452 454,66	-2 453 983,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	160 730,96	51 918,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-203 363,80	-105 931,62
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	60 450,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-41 244,00	0,00
Frais de transactions	-45 921,84	-18 444,41
Différences de change	-9 126,97	1,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	625 753,42	1 733 435,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 984 110,92</i>	<i>1 358 357,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 358 357,50</i>	<i>375 078,48</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	176 138,12	202 772,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>21 616 091,77</b>	<b>19 833 033,09</b>



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	460 933,51	2,13
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	964 331,36	4,46
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 404 039,75	48,13
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>11 829 304,62</b>	<b>54,72</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 864 973,26	50,26	0,00	0,00	964 331,36	4,46	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 579,42	0,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	608 647,25	2,82	1 988 337,44	9,20	9 232 319,93	42,71
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	28 579,42	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	312 258,84	1,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	12 626,45
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>12 626,45</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-12 626,45</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	43 858,857	5 512 097,45
Parts rachetées durant l'exercice	-34 998,136	-4 452 454,66
Solde net des souscriptions/rachats	8 860,721	1 059 642,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	167 661,087	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	123 681,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 641 634,59
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS C1	491 398,45
	FR0000981946	MAM HIGH YIELD C1	376 667,13
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES C	428 058,25
	FR0011683077	MAM SHORT TERM BONDS CI	935 831,70
	FR0000971913	MAM TAUX VARIABLES C1	409 679,06
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 641 634,59</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	176 363,17	227 406,89
<b>Total</b>	<b>176 363,17</b>	<b>227 406,89</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts MONINVEST C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	176 363,17	227 406,89
<b>Total</b>	<b>176 363,17</b>	<b>227 406,89</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-80 328,30	-78 014,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-80 328,30</b>	<b>-78 014,69</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts MONINVEST C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-80 328,30	-78 014,69
<b>Total</b>	<b>-80 328,30</b>	<b>-78 014,69</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	10 524 429,74	12 381 048,66	14 823 300,26	19 833 033,09	21 616 091,77
Nombre de titres	96 674,226	102 843,508	132 520,245	158 800,366	167 661,087
Valeur liquidative unitaire	108,86	120,38	111,85	124,89	128,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,51	0,41	1,17	-0,49	-0,47
Capitalisation unitaire sur résultat	2,58	2,10	1,44	1,43	1,05

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 380	276 966,00	1,28
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	5 850	183 631,50	0,85
SAP SE	EUR	1 300	139 386,00	0,65
SYMRISE AG	EUR	1 700	184 280,00	0,85
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>784 263,50</b>	<b>3,63</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 300	136 988,00	0,63
ENAGAS SA	EUR	790	14 192,35	0,07
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>151 180,35</b>	<b>0,70</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	1 950	261 787,50	1,21
ALBIOMA	EUR	5 700	267 900,00	1,24
ALSTOM	EUR	3 640	169 660,40	0,79
ATOS SE	EUR	1 700	127 126,00	0,59
AXA	EUR	9 450	184 388,40	0,85
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	2 700	137 430,00	0,63
BOIRON	EUR	1 400	57 890,00	0,26
CAPGEMINI SE	EUR	2 450	310 660,00	1,44
ECOSLOPS SA	EUR	2 980	34 270,00	0,16
EDENRED	EUR	2 400	111 384,00	0,52
ENGIE	EUR	9 510	119 065,20	0,55
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 800	357 140,00	1,65
ID LOGISTICS GROUP	EUR	290	65 540,00	0,31
KORIAN SA	EUR	6 600	206 844,00	0,95
L'OREAL	EUR	1 030	320 124,00	1,48
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	7 000	134 400,00	0,62
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	1 450	152 177,50	0,70
ORANGE	EUR	6 500	63 271,00	0,29
ORPEA	EUR	1 730	186 061,50	0,86
PEUGEOT	EUR	7 200	161 064,00	0,75
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	950	105 830,00	0,49
RUBIS	EUR	2 200	83 556,00	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 480	293 384,00	1,35
SEB	EUR	1 800	268 200,00	1,24
SOMFY	EUR	1 050	145 530,00	0,67
SUEZ SA	EUR	10 500	170 310,00	0,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	9 030	180 690,30	0,84
VOLTALIA	EUR	10 500	271 425,00	1,26
WORLDLINE SA	EUR	1 880	148 708,00	0,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>5 095 816,80</b>	<b>23,57</b>
<b>ITALIE</b>				
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	49 000	18 492,60	0,09
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>18 492,60</b>	<b>0,09</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	740	294 187,00	1,36

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE DSM	EUR	800	112 640,00	0,52
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	21 500	53 470,50	0,25
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>460 297,50</b>	<b>2,13</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	510	108 630,00	0,50
UNILEVER PLC	EUR	4 000	198 260,00	0,92
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>306 890,00</b>	<b>1,42</b>
<b>SUISSE</b>				
GEBERIT NOM.	CHF	270	138 524,35	0,65
NESTLE NOM.	CHF	1 800	173 734,49	0,80
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>312 258,84</b>	<b>1,45</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>7 129 199,59</b>	<b>32,99</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>7 129 199,59</b>	<b>32,99</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	200 000	225 999,00	1,05
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% PERP	EUR	200 000	212 286,21	0,98
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>438 285,21</b>	<b>2,03</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	100 000	116 789,23	0,54
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>116 789,23</b>	<b>0,54</b>
<b>DANEMARK</b>				
ORSTED 6.25% 26-06-13	EUR	100 000	116 936,29	0,54
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>116 936,29</b>	<b>0,54</b>
<b>ESPAGNE</b>				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	100 000	103 863,99	0,48
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	100 000	103 313,52	0,48
TELE EMI 1.46% 13-04-26 EMTN	EUR	100 000	108 977,00	0,50
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>316 154,51</b>	<b>1,46</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	100 000	102 470,24	0,48
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>102 470,24</b>	<b>0,48</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	200 000	211 461,67	0,98
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>211 461,67</b>	<b>0,98</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR FRANCEKLM 3.75% 12-10-22	EUR	100 000	100 840,79	0,47
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	200 000	217 153,89	1,00
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	200 000	212 595,53	0,99
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	250 000	286 843,41	1,33
AXA TV PERP	EUR	148 000	118 715,49	0,55
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EIS10R+0.1% PERP	EUR	260 000	233 711,40	1,08
BPCE 2.75% 30-11-27 EMTN	EUR	100 000	105 187,73	0,49
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	200 000	202 307,41	0,94
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	200 000	199 856,49	0,93
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	200 000	218 723,59	1,01

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CASI GUIC FLR PERP	EUR	100 000	54 993,42	0,26
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	300 000	232 293,00	1,07
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	EUR	100 000	105 330,23	0,49
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	100 000	109 585,01	0,50
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	200 000	214 402,66	0,99
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	200 000	213 928,04	0,99
EDF 4.0% PERP	EUR	100 000	109 380,18	0,51
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	100 000	99 944,22	0,47
ENGIE 1.375% PERP	EUR	100 000	102 738,52	0,48
ENGIE 1.5% PERP	EUR	100 000	102 111,45	0,47
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	100 000	98 089,42	0,45
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	100 000	119 427,90	0,55
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	200 000	207 901,45	0,97
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	200 000	215 202,77	1,00
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	100 000	106 554,00	0,49
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	150 000	174 267,57	0,81
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	1 700	110 203,35	0,51
ORPEA 2.625% 10-03-25 EMTN	EUR	100 000	106 667,23	0,49
PAPREC E3R+3.5% 31-03-25	EUR	100 000	96 675,78	0,45
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	100 000	102 219,96	0,47
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	100 000	102 284,54	0,47
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	100 000	100 674,03	0,46
QUADIENT SA 3.375% PERP CV	EUR	2 600	150 589,40	0,69
RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15-05-25	EUR	100 000	107 650,75	0,50
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.0% 09-04-27	EUR	100 000	107 685,47	0,50
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	100 000	103 967,73	0,48
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	100 000	118 029,66	0,54
SUEZ SA 2.5% PERP	EUR	100 000	104 425,16	0,48
TEREGA 0.625% 27-02-28	EUR	100 000	99 565,49	0,46
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	200 000	189 439,36	0,87
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	400 000	407 439,59	1,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 169 603,07</b>	<b>28,54</b>
<b>IRLANDE</b>				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	100 000	101 478,57	0,46
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>101 478,57</b>	<b>0,46</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	150 000	169 707,20	0,78
ERG SPA	EUR	100 000	101 260,90	0,46
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	100 000	101 263,40	0,47
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	200 000	213 377,41	0,99
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	200 000	200 140,76	0,93
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>785 749,67</b>	<b>3,63</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	200 000	204 708,47	0,95
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	200 000	198 110,41	0,92
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	200 000	211 315,78	0,97
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>614 134,66</b>	<b>2,84</b>
<b>NORVEGE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STOREBRAND LIVSFORSIKRIN TV 04/04/2043	EUR	182 000	215 117,87	1,00
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>215 117,87</b>	<b>1,00</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO 2.875% 18-01-28 EMTN	EUR	100 000	108 034,88	0,50
AEGON NV NLD10A PERP SUB *EUR	EUR	286 700	227 942,27	1,06
AKZANA 1 5/8 04/14/30	EUR	100 000	114 256,25	0,53
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	100 000	99 645,00	0,46
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	100 000	108 683,62	0,50
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.0% 22-04-27	EUR	200 000	214 861,70	0,99
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP	EUR	100 000	103 980,46	0,48
KPN 2.0% PERP	EUR	100 000	102 304,67	0,48
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	200 000	208 011,16	0,97
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	200 000	204 981,66	0,95
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	200 000	216 234,04	1,00
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	100 000	117 200,85	0,54
TELEFONICA EUROPE BV 3.0% PERP	EUR	100 000	103 097,51	0,47
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 929 234,07</b>	<b>8,93</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GALPNA 1 3/8 09/19/23	EUR	200 000	208 020,70	0,96
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>208 020,70</b>	<b>0,96</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	200 000	204 115,07	0,94
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	200 000	198 372,59	0,92
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	100 000	101 381,20	0,47
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>503 868,86</b>	<b>2,33</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>11 829 304,62</b>	<b>54,72</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>11 829 304,62</b>	<b>54,72</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
MAM FLEXIBLE BONDS C1	EUR	115	491 398,45	2,27
MAM HIGH YIELD C1	EUR	11 200,331	376 667,13	1,74
MAM OBLI CONVERTIBLES C	EUR	226,523	428 058,25	1,98
MAM SHORT TERM BONDS CI	EUR	90	935 831,70	4,33
MAM TAUX VARIABLES C1	EUR	602	409 679,06	1,90
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 641 634,59</b>	<b>12,22</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 641 634,59</b>	<b>12,22</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 641 634,59</b>	<b>12,22</b>
<b>Dettes</b>			<b>-12 626,45</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>28 579,42</b>	<b>0,13</b>
<b>Actif net</b>			<b>21 616 091,77</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts MONINVEST C</b>	<b>EUR</b>	<b>167 661,087</b>	<b>128,92</b>
--------------------------	------------	--------------------	---------------

